

# Je demande ma Carte européenne d'assurance maladie sur Internet



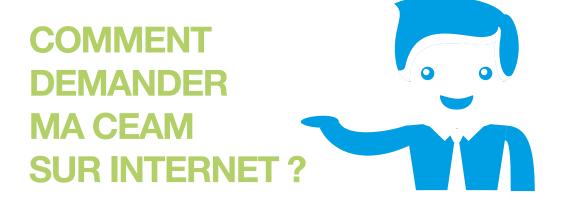


La Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) est gratuite et valable deux ans, dans les pays de l'Union Européenne et dans quelques autres pays.

Elle facilite la prise en charge de vos frais médicaux lors d'un déplacement pour un séjour temporaire en Europe.

Il s'agit d'une carte individuelle à demander pour chaque membre de la famille, y compris les enfants de moins de 16 ans.

Elle n'est pas utilisable en France et ne remplace pas votre Carte vitale.



## **ÉTAPE 1**

Je me rends sur le site Internet de ma MSA. Je me connecte à Mon espace privé, en cliquant sur le bloc en haut à droite.



Je saisis mon numéro de sécurité sociale sans la clé (13 chiffres), mon mot de passe, puis je clique sur le bouton « Se connecter ».

### **ÉTAPE 2**

J'accède à la page d'accueil de Mon espace privé. Je clique en haut sur la rubrique Mes services.



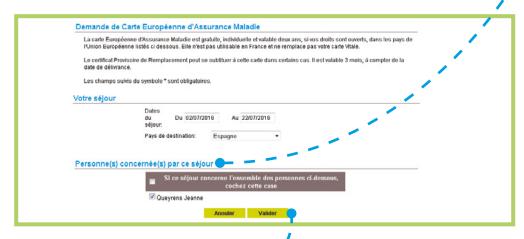
## **ÉTAPE 3**

Je clique sur le service Demander ma carte européenne d'assurance maladie dans le bloc Cartes d'assurance maladie de la rubrique Santé, invalidité.



## **ETAPE 4**

Je complète le formulaire en précisant les dates de mon séjour, mon pays de destination, ainsi que les personnes de mon foyer concernées par le voyage.



### **ÉTAPE 5**

Je confirme ensuite ma demande en cliquant sur le bouton « Enregistrer ».



### **ÉTAPE 6**

Un message de confirmation apparaît pour signaler la prise en compte de ma demande.



# J'AI TERMINÉ. JE RECEVRAI MA CEAM PAR COURRIER.



Vous avez la possibilité d'effectuer d'autres démarches en ligne. Rendez-vous dans Mon espace privé. Pour demander votre Carte européenne d'assurance maladie (CEAM), plus besoin de vous déplacer à votre agence MSA ou de téléphoner! Vous pouvez effectuer votre demande très simplement par Internet en quelques minutes.

L'équipe d'accueil de votre MSA est là pour vous montrer comment faire et vous accompagner.

Pour suivre la MSA:







